

# SEPARATEUR DE BATTERIE

## GRUAU LAVAL (B3500794 indice A)

### 38.11310.03

#### I. Présentation

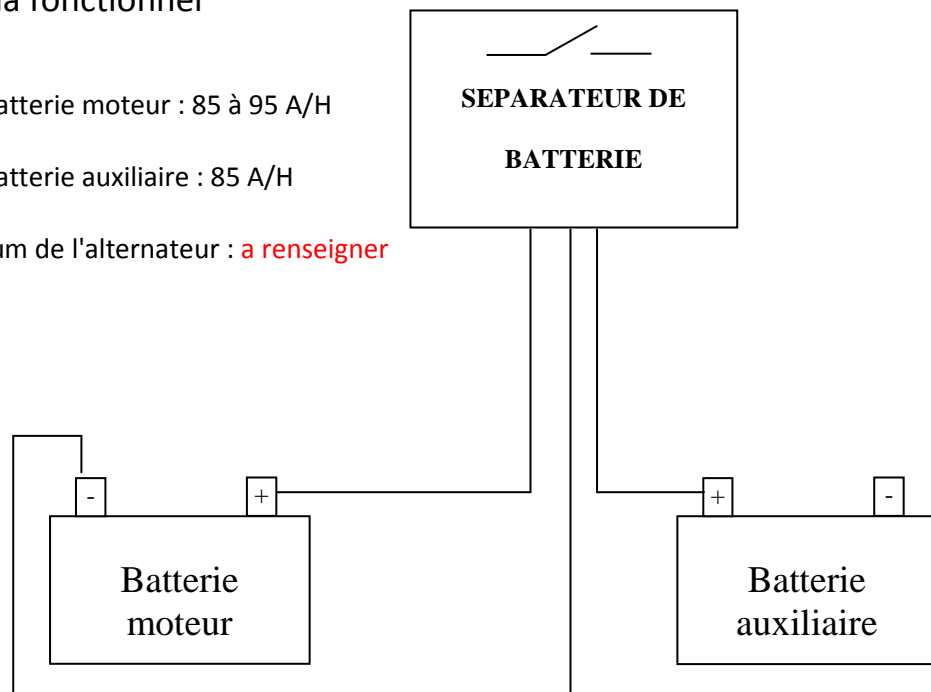
Le séparateur de batterie permet de gérer la recharge de la batterie auxiliaire et de sauvegarder la décharge de la batterie moteur. Un hystérésis sur la commande permet de s'affranchir des fluctuations de tension des batteries

#### II. Schéma fonctionnel

Capacité de la batterie moteur : 85 à 95 A/H

Capacité de la batterie auxiliaire : 85 A/H

Courant maximum de l'alternateur : **a renseigner**

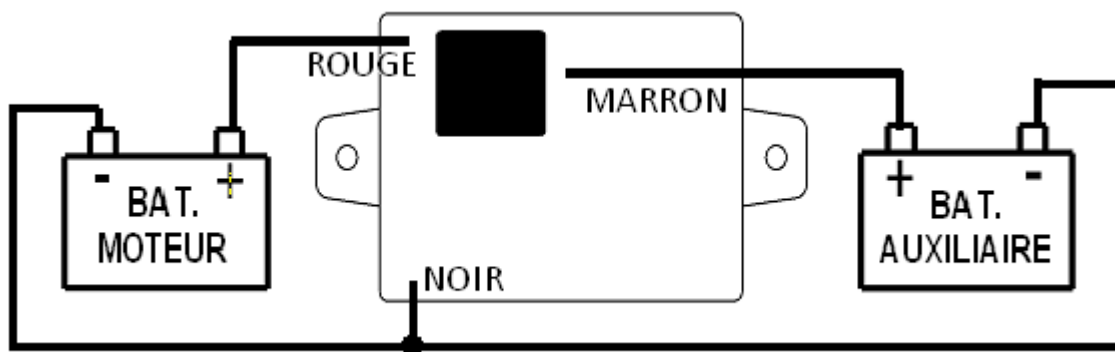


#### III. Caractéristiques

- Tension de couplage des batteries : 13,7V
- Tension de découplage des batteries : 12,6V
- Tension d'utilisation : 12Vdc
- Courant maximum de coupure 70A
- Courant maximum consommé (séparateur à l'arrêt) sur la batterie moteur : < 1mA
- Courant maximum consommé (séparateur en action) sur les batteries : < 140mA
- Si utilisation d'une horloge la fréquence < 9Khz
- Protégé contre les inversions de polarité
- Fixation par 2 points : diamètre de 5mm
- Dimension du boîtier : L 120 x l 59 x H 35
- Protection : IP 65 (sans les connexions)

#### IV. Connexions / câblage

- Fil de cuivre gainé de type automobile
- Un fil MARRON de 6mm<sup>2</sup>. Connexion séparateur / + batterie auxiliaire longueur 95mm recouvert d'un tube PVC de diamètre 7 mm de longueur 80 mm, cosse étamée diamètre 5 mm double sertissage recouverte de gaine thermo rouge
- Un fil ROUGE de 6mm<sup>2</sup>. Connexion séparateur / + batterie moteur longueur 635 mm recouvert d'un tube PVC de diamètre 7 mm de longueur 620 mm, cosse coudée étamée MTA diamètre 5 mm ( réf 16.08415 ) recouverte de gaine thermo rouge
- Un fil NOIR de 1mm<sup>2</sup> . Connexion séparateur / - batterie auxiliaire longueur 175 mm recouvert d'un tube PVC de diamètre 4 mm de longueur 160 mm , cosse étamée de 6 mm double sertissage recouverte de gaine thermo noir



#### V. Marquage

- Etiquette aluminium autocollante avec marquage à chaud
- Référence FOURNISSEUR , numéro de série
- Logo e

#### VI. Normes

- Marquage e (norme 9554 )
- Validation du produit par un organisme accrédité